

■ Extrait du registre des délibérations Commission « développement économique et urbanisme»

Conseil municipal du 21 septembre 2012 Séance du 4 septembre 2012

# 40 Parc Alata – Dénomination de l'avenue des Noisetiers

Etaient présents les membres inscrits au tableau

# Le Maire :

Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN

## Maires-adjointes & Maires-adjoints :

Mmes CAPON, CARLIER, MM. MONTES, LEGRAND, Mme BASMAISON, MM. BOUADDI, CABARET, KCHOK, Mme KEZZOUL, M. ABBA-SIDICK.

# ■ Conseillères municipales & conseillers municipaux :

MM. BERNARD-LUNEAU, GRIMBERT, ASSAMTI, Mmes DINGIVAL, OYONO, MM. BEAUBRUN, LEMAIRE, BOULHAMANE, RIFI SAIDI, Mmes PAMART, FEVRIER, MAUPIN, MM. BELMHAND, NACHITE.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

# Conseillères municipales & conseillers municipaux :

Mme JAJAN	Pouvoir à :	Mme CARLIER
M. SZPIRKO	Pouvoir à :	<b>Mme DINGIVAL</b>
Mme BOUKHELIF	Pouvoir à :	<b>Mme CAPON</b>
Mme KOUACHI-MAHSAS	Pouvoir à :	M. RIFI SAIDI
Mme BAYE-DIAO	Pouvoir à :	M. BOULHAMANE
Mme BARBETTE	Pouvoir à :	M. BEAUBRUN
M. MACHU	Pouvoir à :	Mme FEVRIER
Mme LEFEVRE	Pouvoir à :	M. BELMHAND
Mme SOKOLONSKI	Pouvoir à :	Mme MAUPIN
M. CHEURFA	Pouvoir à :	M. NACHITE

### Etaient absents:

### Conseillères municipales & conseillers municipaux :

Mme PORAS

M. TAHI

Mme RIFFAULT

M. VARLET

21:	Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal	39
-	Nombre de conseillers en exercice	39
=	Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés	35

# Rapport de présentation :

Monsieur Jean-Paul LEGRAND, maire-adjoint, expose :

Dans le cadre de l'aménagement du Parc Alata, une nouvelle voie secondaire va être créée sur Creil. Lors des réunions du syndicat des 14 octobre 2010 et 26 janvier 2012, les principes de tracé et de dénomination ont été validés.

Cette voie partira de la rue des Chèvrefeuilles pour relier le carrefour de l'avenue du Parc Alata et du chemin de Creil à l'IGN et desservira les lots 28 à 38. Aussi, conformément à la décision du syndicat du Parc Alata, il vous est proposé de nommer cette nouvelle voie l'avenue des Noisetiers.

Vous êtes appelés à voter.

-2 CCT. 2012

60300 SENLIS





# intena

Le conseil municipal.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29, Vu l'avis favorable de la commission « développement économique et urbanisme» du 4 septembre 2012.

Entendu le rapport de présentation,

Vote ordinaire :

Votants: 35

Pour: 35

Contre: 0

Abstention: 0

Décide à l'unanimité :

Article unique: de dénommer « avenue des Noisetiers » la nouvelle voie créée entre la rue des Chèvrefeuilles et le carrefour de l'avenue du Parc Alata et le chemin de Creil à l'IGN.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage :

2 5 SEP. 2012

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis : 02 10 12

Jean-Claude VILLEMAIN

Maire de Creil

Conseiller général de l'Oise



Certifié exécutoire le présent document Creil, le 2:10:12 Signature Le Maire.

> Pour le Maire et par délégation Le Directeur Général des Services

Philippe Reluy



